

## **Les valeurs de la biodiversité : poursuivre les avancées majeures du rapport Chevassus-au-Louis**

*Gilles PIPIEN, Jacques WEBER*

Depuis que certains économistes ont donné des éléments de chiffrage des services écologiques, la question de la valorisation monétaire de la biodiversité est en débat. Le groupe, présidé par Bernard Chevassus-au-Louis, (cf. *rapport de mai 2009*) constate que le marché ne peut pas faire émerger de valeur monétaire pour certains biens communs, dont la biodiversité, et qu'il appartient donc à la puissance publique d'intervenir, et de fixer cette valeur.

Il fait une analyse détaillée, inégalée, des dispositifs et concepts en termes de valeur monétaire de la biodiversité, puis propose une méthode et des valeurs de référence à utiliser dans le cadre de décisions publiques.

Mais le groupe a évoqué une autre voie d'intervention publique visant à faire émerger une valeur monétaire pour des éléments de biodiversité, afin de faire apparaître un prix à sa destruction.

**Deux méthodes sont possibles, et combinables : la fiscalité et la mise en place de quotas négociables.**